

# L'ARCHITECTURE ET LES TENDANCES LOURDES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

## Jacques CHIRAC

L'architecture n'est plus seulement l'art de la ville, elle doit aussi être l'art de la cité. Ce qu'il faut, c'est replacer l'homme au centre de la politique urbanistique par un habitat à taille humaine.

Bien sûr, il n'y a pas de solution miracle. Il est matériellement impossible de procéder à la démolition immédiate et systématique des grands ensembles. Quelques démolitions spectaculaires ont eu lieu. Elles étaient rendues nécessaires par un état de dégradation extrême qui accentuait gravement une situation sociale explosive. D'autres devront être programmées. De manière générale, il faudra, par le remplacement progressif d'un certain type d'habitat, recomposer certains quartiers, grâce aux espaces verts, à la création de lieux de vie et de convivialité.

En tout état de cause, l'objectif n'est pas de remplacer une conception architecturale par une autre. L'objectif, c'est de recréer un habitat conforme à nos valeurs. La ségrégation des familles en difficulté, rejetées à la périphérie des villes, la création de ghettos sont à l'opposé de nos valeurs républicaines [...]



# QUELLE PLACE POUR L'ARCHITECTURE DANS L'ÉTAT ?

## Jacques CHIRAC

Il va de soi que l'architecte et l'architecte-urbain ont un rôle essentiel à jouer dans l'aménagement de l'espace.

Il est vrai que notre tradition administrative sépare ce qui touche au développement de la construction - qui relève de l'Équipement -, et ce qui touche à la protection, qui relève de la culture et de l'environnement.

C'est souvent un surcroît de complexité dont pâtissent les administrés. Quand je dis que je propose de réformer l'État, cela signifie aussi que je souhaite voir simplifier les procédures administratives, tant par une clarification des législations et des réglementations que par un allègement des structures qui facilitent le partage des responsabilités.

En l'espèce, l'idée d'un regroupement des fonctions d'incitation et de contrôle de l'aménagement et de la construction mérite d'être étudiée. Elle me semble judicieuse et devrait s'accompagner d'une mise en ordre juridique. Ceci étant, je ne souhaite pas un regroupement de toutes ces fonctions en une seule administration qui serait par nature omnipotente et incontrôlable.

